

TARIFS ET AIDES FINANCIERES

ACCUEIL DE JOUR : MEMOIRE PLUS

LES TARIFS

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Départemental-Ville de Paris en fonction des ressources (Ligne 14 de l'avis d'imposition N-1), selon le barème suivant :

	Ligne14 Avis d'imposition	Prix à charge de l'usager
Tarif 1*	Supérieur à 2028 €	74,56€
Tarif 2	De 992 € à 2028 €	41,36 €
Tarif 3	De 351 € à 992 €	29,88 €
Tarif 4	Inférieur à 351 €	19,11 €

**Le tarif 1 du barème s'applique aux ressortissants des autres départements quel que soit les indications de la ligne 14 (hors Paris).*

Des aides financières peuvent être sollicitées auprès de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) et de vos Caisses de retraite complémentaires sous conditions de ressources.

Les démarches pour l'admission : prendre contact par téléphone afin de fixer un rendez-vous avec la directrice et le médecin de l'accueil de jour. Ce premier contact a pour objectif de vous présenter les modalités d'accompagnement et de suivi proposé, l'équipe et les locaux, mais aussi de recueillir le consentement de votre proche.